VOYAGER EN RÈGLE

AVOIR UN TITRE DE TRANSPORT ET LE VALIDER, C'EST OBLIGATOIRE À CHAQUE MONTÉE, Y COMPRIS EN CORRESPONDANCE

Montant des infractions

Pénalité pour non-validation d'un titre ou d'un abonnement en cours de validité

- J'ai un ticket rechargeable ou un ticket chargé sur ma carte mais je ne l'ai pas validé en correspondance.
- J'ai un abonnement «Mois» ou «Année» en cours de validité mais j'ai oublié de le valider en montant à bord.

Paiement sur place ou sous 8 jours	10 €
Paiement après 8 jours : 10 € + 50 € de frais de dossier	60 €
Si cette amende n'est pas payée dans les 3 mois, le PV est transmis au Trésor Public pour règlement	180 €

Voyager sans titre de transport ou avec un titre de transport non valable

- Je monte à bord du véhicule sans titre de transport.
- J'ai un ticket ou un abonnement en poche mais il n'est pas validé.
- Je voyage avec un ticket à tarif réduit sans justificatif.
- Je valide mon titre de transport au moment du contrôle à la vue des contrôleurs.

Paiement sur place	60 €
Paiement sous 8 jours	72 €
Paiement après 8 jours : 72 € + 50 € de frais de dossier	122 €
Si cette amende n'est pas payée dans les 3 mois, le PV est transmis au Trésor Public pour règlement	180 €

Non respect des règles de comportement et d'utilisation du réseau TAO

- Je voyage sur le réseau sans respecter les règles (pieds sur les sièges, décompression des portes, etc.)

Paiement sur place ou sous 8 jours	150 €
Paiement après 8 jours : 150 € + 50 € de frais de dossier	200 €
Si cette amende n'est pas payée dans les 3 mois	375 €

Pour régler votre amende :

Sur tao-mobilites.fr : un service disponible 24h/24, 7j/7 pour procéder au paiement en ligne de votre procès-verbal (Votre amende sera accessible sur le site dans un délai de 24h à 48h après l'infraction, samedis et dimanches exclus).

Par courrier : 64 rue Pierre Louguet - 45800 St Jean de Braye.

À l'agence Tao Martroi : service recouvrement, du lundi au vendredi de 9h30 à 19h.

02/11/2026